



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

enseignants

Question écrite n° 113100

### Texte de la question

Mme Catherine Quéré attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'évolution préoccupante de l'emploi des enseignants d'éducation physique et sportive (EPS) dans l'académie de Poitiers. En effet, le nombre de postes ouverts aux concours du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS) interne et externe et de l'agrégation interne pour l'année 2011 ne permettra pas de combler les postes vacants d'enseignants d'EPS dans la région. Il est prévu, pour faire face aux besoins des établissements en personnels enseignants, d'y affecter des personnels titulaires remplaçants. Or le nombre d'enseignants titulaires remplaçants est largement insuffisant pour couvrir l'ensemble des besoins en remplacement ce qui va engendrer une augmentation des embauches de personnels précaires. Ainsi, cette année, l'enseignement d'EPS ne sera pas assuré uniformément dans l'ensemble de l'académie. Par conséquent, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour remédier à l'insuffisance du nombre de postes ouverts aux concours du CAPEPS et de l'agrégation interne cette année, et aux conséquences qu'elle engendrera pour l'enseignement en éducation physique et sportive dans l'académie de Poitiers.

### Texte de la réponse

Le recrutement des enseignants du second degré s'effectue dans le cadre de concours nationaux dont les volumes sont déterminés annuellement dans le respect des emplois votés en loi de finances. Ces volumes sont fonction de plusieurs facteurs tels que le nombre de départs en retraite, les prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que les éventuelles réformes pédagogiques. Pour la session 2011, compte tenu notamment de l'évolution des départs en retraite et du vivier de candidats, le nombre de postes en éducation physique et sportive a été fixé à 726 postes soit une progression de 19 %. Cette augmentation est particulièrement significative, dans un contexte de resserrement du volume des recrutements, de l'effort important du ministère de l'éducation nationale pour cette discipline. En ce qui concerne l'académie de Poitiers, les travaux de préparation de la rentrée scolaire 2011 en matière de gestion prévisionnelle ont permis, après dialogue avec l'académie, l'affectation de 36 enseignants d'EPS (titulaires et stagiaires). Pour la session 2012, le nombre de postes ouverts aux concours en EPS est à nouveau en hausse, de 8 %, portant les recrutements possibles à hauteur de 785. Cette augmentation a été saluée par le SNEP comme une avancée notoire dans le contexte de la politique gouvernementale actuelle.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Catherine Quéré](#)

**Circonscription :** Charente-Maritime (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113100

**Rubrique :** Éducation physique et sportive

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 5 juillet 2011, page 7022

**Réponse publiée le :** 18 octobre 2011, page 11127